

MAIRIE  
DE  
SAINT-AY

Tél. : 02 38 88 44 44  
Fax : 02 38 88 82 14  
<http://www.ville-saint-ay.fr>



Commune du site inscrit



VAL DE LOIRE  
PATRIMOINE MONDIAL



**ARRETE**

Route Départementale 2152

LIMITATION DE VITESSE

Entre les PR + 69.600 et + 69.910  
sur le territoire de la commune de Saint-Ay.

Le préfet de la Région Centre  
Préfet du Loiret  
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le Code de la Route,  
Vu le décret n° 90-1060 du 29 novembre 1990 modifiant certaines dispositions du code de la route notamment le régime de limitation de vitesse en agglomération,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 4<sup>ème</sup> partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977.  
Vu l'arrêté interministériel du 19 mars 1991 modifiant certaines dispositions sur la signalisation routière,  
Considérant que pour adapter la circulation des usagers à l'urbanisation, il est nécessaire de réglementer la vitesse dans l'agglomération de Saint-Ay sur la section de la Route Départementale 2152 comprise entre les PR + 69.600 et + 69.910,  
Sur la proposition du Directeur des Routes du Conseil Général du Loiret,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La vitesse des usagers dans la traverse de l'agglomération de Saint-Ay sur la section de la Route Départementale 2152 comprise entre les PR + 69.600 et + 69.910 est limitée à 70 km/h.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté prendra effet à dater de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**ARTICLE 3** : Tous les arrêtés relatifs à la limitation de vitesse pris antérieurement sont abrogés.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée au secrétaire général du Loiret, sous-préfet d'Orléans, Monsieur le Maire de SAINT-AY, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Loiret, Monsieur le Directeur de la DDE du Loiret, Monsieur le Commandant de la C.R.S. 51, La Police Municipale de SAINT-AY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Ay, le 17 mai 2013

Le Maire,

  
Frédéric CUIILLERIER